

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de janvier 2019 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 14 janvier 2019 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Sylvain Privé ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 19-01

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 19-02

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 3 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-03

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET - 17 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2019 du 17 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2019 du 17 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX »

Rés. 19-04

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 17 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-05

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 19 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec, un accusé de réception de la résolution no 18-249 du Conseil municipal concernant une demande de la réduction de vitesse à 30 km/h sur le tronçon de la rue Principale (route 153) compris entre la rue Guillemette et le boulevard Trudel Est pendant les heures scolaires ainsi que l'ajout des témoins lumineux au passage piétonnier situé sur cette même rue à la hauteur des numéros d'immeuble 181 à 189. Cette demande a été transférée à l'équipe en sécurité routière pour analyse.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 393/12/18 relatif au règlement no 264-18 sur la gestion contractuelle ainsi qu'un avis public concernant l'entrée en vigueur de ce règlement.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 394/12/18 relatif au règlement no 265-18 pour le Code d'éthique et de déontologie des employés ainsi qu'un avis public concernant l'entrée en vigueur de ce règlement.

De la Gazette officielle du Québec, le décret no 1421-2018 en date du 12 décembre 2018 concernant la population de chacune des Municipalités locales, de chacun des villages nordiques ainsi que de chacun des arrondissements pour l'année 2019.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES

MASKICOM (PROJET INTERNET PAR FIBRE OPTIQUE)

Rés. 19-06

DEMANDE - PLAN & ÉCHANCIER DES TRAVAUX

ATTENDU QUE les travaux pour la mise en marche du projet de déploiement de l'Internet par fibre optique de Maskicom sur le territoire de la Municipalité ont été lancés au mois d'août dernier;

ATTENDU QUE certains citoyens allèguent qu'ils ont essuyé un refus de Bell Canada quant à leur demande de connexion alors que la fibre optique passe directement devant leur résidence;

ATTENDU QUE d'autres citoyens allèguent avoir reçu une information que Maskicom ne les brancherait pas lors du déploiement de l'Internet par fibre optique;

ATTENDU QUE lors de l'acceptation de ce dit projet, il avait été bien spécifié que Maskicom s'engageait à connecter tous les citoyens de Saint-Boniface qui en faisaient la demande et ce, sans exception ni restriction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal demande à Maskicom de lui fournir le plan concernant le projet de déploiement de l'Internet par fibre optique sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'un échancier de la réalisation des travaux à cet effet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

COUVERTURE D'ASSURANCES

Rés. 19-07

RETRAIT D'UN EMPLACEMENT

ATTENDU QUE lors de la conception des plans et devis du projet d'assainissement des eaux usées, l'élimination du poste de pompage du réseau d'égout municipal situé sur la rue de la Paix a été prévue;

ATTENDU QUE les travaux liés à ce projet sont amorcés et que le dernier décompte progressif, validé par la firme d'ingénieurs en charge du projet, montre que les travaux concernant l'élimination du poste de pompage sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal demande à son assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) de retirer le poste de pompage de la rue de la Paix (emplacement #18) de sa couverture d'assurances en date du renouvellement de cette dernière.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

INSPECTEUR EN BÂTIMENT & EN ENVIRONNEMENT

Rés. 19-08

ACCEPTATION - DÉMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Jean-François Gaudet à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 14 janvier 2019.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « INSPECTEUR EN BÂTIMENTS & EN ENVIRONNEMENT »

PROCESSUS - EMBAUCHE

Rés. 19-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à débiter le processus d'embauche en vue de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement vacant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS FINANCIERS

RÈGLEMENT TRAITEMENT DES ÉLUS (NO 493)

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Marie-Eve Landry donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement sur le traitement des élus municipaux.

Rés. 19-10

PROJET

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par ladite conseillère du projet de règlement no 493 relatif au traitement des élus municipaux.

ONT VOTÉ POUR : Monsieur le Maire Pierre Désaulniers
 Monsieur le conseiller Luc Arseneault
 Madame la conseillère Marie-Eve Landry
 Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois
 Monsieur le conseiller Louis Lemay

ONT VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jonathan Fleury
 Monsieur le conseiller Stéphane Normandin

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 492 (TECQ)

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Marie-Eve Landry donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement d'emprunt de type en « attendant le versement d'une subvention » en lien avec l'aide financière TECQ.

Rés. 19-11

PROJET

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par ledit conseiller du projet de règlement d'emprunt no 492 de type en « attendant le versement d'une subvention » en lien avec l'aide financière TECQ.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ÉTATS FINANCIERS 2018

Rés. 19-12

MANDAT - AUDIT

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme d'auditeurs externes Dessureault CPA et Associés Inc. concernant l'audit des informations financières de la Municipalité pour l'exercice financier 2018 pour un montant d'honoraires estimé à 8 500 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER DES TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU MTMDET

Rés. 19-13

DÉPÔT DE GARANTIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout...) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Boniface demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10,000.00 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER DES LOISIRS

AIDES FINANCIÈRES

Rés. 19-14

CACI

Il est proposé par le monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de 300 \$ à la CACI de Saint-Boniface soit 50.00 \$ pour des produits ménagers et 250 \$ pour le soutien de l'organisme et en autorise le paiement.

SUITE ITEM «AIDES FINANCIÈRES/RÉS. 19-14 CACI »

Un budget maximal de 300 \$ pour l'achat de fournitures est également accordé à cet organisme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-15

DEMI-MARATHON MARCEL JOBIN

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'était engagé via la résolution no 18-202 adoptée à la séance ordinaire du 4 septembre 2018 à supporter l'Académie Sportive Marcel Jobin concernant l'organisation de son 2e événement, soit le demi-marathon Marcel-Jobin conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite qu'un tarif réduit d'au moins 50% du coût standard sera offert aux citoyens de Saint-Boniface;

ATTENDU QUE cette confirmation a depuis été reçue;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière au montant de 4 000 \$ à l'Académie Sportive Marcel Jobin concernant l'organisation de son 2e événement, soit le demi-marathon Marcel-Jobin qui se déroulera sur le territoire de la Municipalité le 15 juin 2019.

Il est également résolu que des services municipaux pour un montant d'environ 1 000 \$ pourront être fournis à l'organisme dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-16

CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière globale au montant de 7 000 \$ au Club Optimiste de Saint-Boniface afin de les supporter dans l'organisation de leurs différentes activités 2019.

Il est également résolu que des services municipaux et locaux pourront être fournis à titre gratuit à l'organisme dans le cadre de leurs activités sur autorisation du Directeur général.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-17

ARÉNA

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 100 000 \$ pour l'année 2019 à la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface-de-Shawinigan afin de la supporter dans le fonctionnement de l'aréna de Saint-Boniface et en autorise, suite à la signature du protocole d'entente, le paiement en 12 versements répartis sur l'année.

Le Maire et le Directeur général sont également autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **URLSM (AIDE FINANCIÈRE)**

Monsieur le conseiller Luc Arseneault fait part à l'assemblée d'une aide financière de la part de l'Unité de loisir et sport de la Mauricie (URLSM) pour l'achat d'équipement de sport pour les 7 à 10 ans (quatre paires de raquettes et trois équipements de ski de fond) en vue d'en faire la location gratuite et permettre à la jeunesse de découvrir ces sports.

- **MASKICOM**

Messieurs les conseillers Jonathan Fleury et Sylvio Bourgeois font part à l'assemblée de l'accessibilité du formulaire d'inscription auprès de Maskicom et la sensibilise à l'importance des inscriptions pour une bonne représentation de la Municipalité auprès de l'entreprise concernant le projet du déploiement de la fibre optique en vue de fournir l'Internet haute vitesse aux secteurs non actuellement desservis.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 19-18

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière